

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 août 2019, à compter de 18 h 30,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-19/A-00218  
**Propriétaire(s) :** 11304534 Canada Inc.  
**Emplacement :** 2728, rue Howe  
**Quartier :** 7 - Baie  
**Description officielle :** partie des lots 7 et 8, plan enr. 229  
**Zonage :** LC [772]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

Le bâtiment polyvalent qui se trouve sur la propriété comprend un espace commercial au rez-de-chaussée et un logement à l'étage ainsi qu'un autre logement aménagé dans un rajout de plain-pied à l'arrière. Dans le cadre des rénovations du bâtiment, la propriétaire souhaite démolir le rajout arrière et construire un nouveau rajout de deux étages abritant deux logements, un à chaque étage. Il est aussi proposé de diviser l'espace commercial du rez-de-chaussée en deux unités de vente au détail, le tout conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction de la largeur de la bande tampon paysagée à 2,16 mètres pour un parc de stationnement de 10 places ou moins, non contigu à une rue, alors que le règlement exige une bande tampon paysagée d'au moins 3 mètres.
- b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale d'angle à 0 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale d'angle d'au moins 3 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.